



Avenant sur un contrat caduc

Par **jean david**, le **05/03/2009** à **12:43**

Bonjour,

j'explique ma situation : j'ai signé un contrat de construction UNCMi en février 2007, sous plusieurs conditions suspensives, en conditions particulières : 7 mois pour réaliser ces conditions suspensives.

les conditions suspensives n'ont pu être réalisées pour des causes administratives (terrain étant dans un lotissement : beaucoup de procédures, la commune n'ayant pas les autorisations) donc le terrain ne pouvait pas être vendu.

Un avenant concernant la révision du prix par rapport à l'indice bt01 est signé par les deux parties en juin 2008. (l'avenant représente 6.23 % du prix)

Cet avenant est-il valide ?

l'avenant est à ce jour payé, puis demander le remboursement de cet avenant ?

je vous remercie d'avance pour vos réponses.